



## NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2025

### Le cadre général du compte administratif

Conformément aux articles L 2313-1, L. 2313-2 et L 3313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif.

Le SMECMVD exerce la compétence optionnelle Assainissement Collectif depuis le 1er Janvier 2025 pour les Communes de CONDAT - CREYSSE - CUZANCE - GIGNAC - LACHAPELLE AUZAC - MARTEL - STRENQUELS - LE VIGNON EN QUERCY.

La population desservie en Assainissement Collectif est d'environ 3 250 habitants.

Pour les territoires des Communes de MARTEL et de l'ancien SIA de la Tourmente (CONDAT - STRENQUELS - LE VIGNON EN QUERCY Secteur des 4 Routes du Lot), l'exploitation est confiée par contrat de concession à la SAUR. L'exploitation des services d'assainissement des Communes de CREYSSE - CUZANCE - FLOIRAC - GIGNAC - LACHAPELLE AUZAC - LE VIGNON EN QUERCY Secteur de Cazillac sont en régie.

La nomenclature comptable utilisée est la M49. Le SMECMVD est assujetti à la TVA ; le Compte Administratif est donc présenté en Hors Taxes.

Le Compte Administratif sera présenté lors du Conseil Syndical du 5 mars 2026 après le Compte de Gestion élaboré par les services de la Direction Générale des Finances Publiques ; les 2 comptes étant identiques et conformes.

Il peut être consulté sur simple demande auprès du secrétariat du syndicat aux heures d'ouverture des bureaux.

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	0,00	121 487,95	91 639,74	0,00	91 639,74	121 487,95
Opérations exercice	362 953,94	427 427,73	311 283,90	306 984,58	674 237,84	734 412,31
<b>Total</b>	<b>362 953,94</b>	<b>548 915,68</b>	<b>402 923,64</b>	<b>306 984,58</b>	<b>765 877,58</b>	<b>855 900,26</b>
<b>Résultat de clôture</b>		<b>185 961,74</b>	<b>95 939,06</b>			<b>90 022,68</b>
Restes à réaliser	0,00	0,00	5 000,00	0,00	5 000,00	0,00
<b>Total cumulé</b>	<b>0,00</b>	<b>185 961,74</b>	<b>100 939,06</b>	<b>0,00</b>	<b>5 000,00</b>	<b>90 022,68</b>
<b>Résultat définitif</b>		<b>185 961,74</b>	<b>100 939,06</b>			<b>85 022,68</b>

Date de transmission de l'acte: 09/03/2026  
Date de réception de l'AR: 09/03/2026  
046-200094647-DE\_AC\_2026\_008-DE  
A G E D I

## La section de fonctionnement

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent du Syndicat :

### Les principales dépenses et recettes de la section de fonctionnement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses courantes	23 415.74 €	Excédent brut reporté	121 487.95 €
Dépenses de personnel	38 065.89€	Recettes des services	267 949.17 € + 30 000 €
Autres dépenses de gestion courante	51 977.98 €	Atténuation de charges	
Dépenses financières	37 677.14 €		
Dépenses exceptionnelles	52 702.19 €	Autres recettes de gestion courante	187.31 €
Autres dépenses		Recettes exceptionnelles	34 547.25 €
Dépenses imprévues		Recettes financières	
<b>Total dépenses réelles</b>	<b>203 838.94 €</b>	<b>Total recettes réelles</b>	<b>332 683.73 €</b>
Charges (écritures d'ordre entre sections)	159 115.00 €	Produits (écritures d'ordre entre sections)	94 744.00 €
<b>Total Général</b>	<b>362 953.94 €</b>	<b>Total Général</b>	<b>548 915.68€</b>

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par :

- Les salaires et charges du personnel représentant environ 20% du personnel du SMECMVD,
- les indemnités de fonction des élus,
- les achats de matières premières et de fournitures,
- les prestations de services effectuées,
- Autres charges de gestion courante : remboursement des charges de traitement de Meyronne et Souillac pour Creysse et Lachapelle Auzac
- Charges exceptionnelles : remboursement emprunts de Souillac (4 666,84 €) + reversement redevances Agence de l'Eau à Lachapelle Auzac (4 145 €) + prise en charge du déficit de Lachapelle Auzac et du Vignon en Quercy (42 890,35 €)
- les intérêts des emprunts.

**Dépenses réelles de fonctionnement 2025 :** 203 838,94€ avec charges rattachées correspondant aux Intérêts Courus Non Echus pour 646,57€

**Opération d'ordre entre section :** 159 115.00€ (amortissement des biens et virement à la section d'investissement)

**Total : 362 953,94 €**

Date de transmission de l'acte: 09/03/2026  
Date de réception de l'AR: 09/03/2026  
046-200094647-DE\_AC\_2026\_008-DE  
A G E D I

Les recettes de fonctionnement correspondent principalement aux sommes encaissées au titre de la vente d'eau aux abonnés (296 395,07 € avec produits rattachés) ainsi que les transferts des excédents des communes ayant adhéré au 1<sup>er</sup> janvier 2025 (34 547,25 €).

**Recettes réelles de fonctionnement perçues en 2025** : 332 683,73 € avec produits rattachés pour la vente d'eau.

**Opération d'ordre entre section** : 94 744.00 € (amortissement des subventions)

**Excédent N-1** : + 121 487.95€

**Total** : 548 915,68€

### La section d'investissement

L'excédent de fonctionnement, les amortissements et les emprunts permettent de réaliser des travaux d'investissement. Rentre en compte également le remboursement du capital des annuités d'emprunt. L'emprunt ne peut être contracté que dans le cadre des travaux d'investissement et ne doit pas servir à financer les dépenses de fonctionnement.

### Vue d'ensemble de la section d'investissement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Solde d'investissement reporté	- 91 639.74€	Emprunt	50 000€
Remboursement d'emprunts	171 803.33€	Réserves	6 229,84€
Réserves Dotations	44 736.57€	Subventions	
Charges (écritures d'ordre entre sections) :	94 744.00€	Amortissement de l'actif	250 754,74€
Opérations patrimoniales		Opérations patrimoniales	
Total Général	<b>219 644,16€</b>	Total Général	<b>306 984.58€</b>

En 2025, il n'y a eu aucun travaux réalisés. Les seules dépenses concernent le remboursement des emprunts, l'amortissement des subventions et la prise en compte des déficits des communes ayant adhéré au 1<sup>er</sup> janvier 2025.

**Dépenses réelles d'investissement 2025** : 216 539,90 €

**Restes à réaliser 2025** : 5 000,00 €

**Opération d'ordre entre section** : 94 744,00 €

**Opérations patrimoniales** : 0 €

**Déficit N-1** : 91 639,74€

**Total** : 219 644,16 €

Date de transmission de l'acte: 09/03/2026  
 Date de réception de l'AR: 09/03/2026  
 046-200094647-DE\_AC\_2026\_008-DE  
 A G E D I

Les recettes proviennent principalement d'un emprunt au budget Eau à hauteur de 50 000 € et de la dotation aux amortissements (159 115 €) et l'excédent des communes adhérentes au 1<sup>er</sup> janvier 2025 (91 639,74 €).

Recettes réelles d'investissement 2025 : 56 229,84 €

Opération pour le compte de tiers : néant

Restes à réaliser 2025 : 0 €

Opération d'ordre entre section : 250 754,74€

Excédent reporté : 0 €

**Total** : 306 984,58 €

Résultat de clôture (hors Reste à Réaliser) : 90 022,68 €

Résultat définitif (Résultats de clôture + Reste à Réaliser) : 85 022,68€

Le besoin d'affectation du résultat de fonctionnement 2025 vers la section d'investissement est donc de : 100 939,06 €.

#### Etat de la Dette :

Remboursement intérêts 2025 : 37 030,57€ +646,57€ charges rattachées (Intérêts Courus Non Echus)

Remboursement capitaux 2025 : 171 803,33€

Encours de la dette au 31/12/2025 : 1 656 436,87 €

Epargne brute : 99 941,36 €

Durée d'extinction de la dette :16,5 ans

Ratio d'endettement : 69 %

Fait à Martel le 25 février 2026

Le Président,

Jean-Luc LABORIE

Date de transmission de l'acte: 09/03/2026  
Date de réception de l'AR: 09/03/2026  
046-200094647-DE\_AC\_2026\_008-DE  
A G E D I